

# Que peut faire le Comité pour la Prévention et la Protection au travail pour la prévention des risques psychosociaux ?

Sessions d'information:  
novembre - décembre 2014



Le Fonds Social  
Européen  
investit dans  
votre avenir



Service Public Fédéral  
Emploi, Travail et  
Concertation sociale

SPF Emploi, Travail et Concertation sociale

.be

La loi du 4 août 1996 constitue la base légale du bien-être au travail dans différents domaines : sécurité, santé, ergonomie, hygiène du travail, embellissement des lieux de travail et risques psychosociaux.

Le Comité pour la Prévention et la Protection au travail est compétent pour rendre des avis, formuler des propositions, donner son accord dans certains cas, en matière de bien-être des travailleurs dans l'entreprise et plus particulièrement, ici, en matière de prévention des risques psychosociaux liés au travail.

Le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale a rédigé un guide pratique pour les membres des Comités pour la Prévention et la Protection au travail (CPPT). L'objectif de ce guide est de sensibiliser les entreprises, de les aider et de les accompagner dans la mise en place d'une politique de prévention et le développement d'une stratégie pour prévenir les risques psychosociaux.

Ce guide ainsi que la nouvelle réglementation "prévention des risques psychosociaux" qui entre en application en septembre 2014 seront présentés lors des sessions d'information au cours desquelles les membres des CPPT pourront acquérir les principes de base de la prévention des risques psychosociaux. Durant ces sessions, des propositions concrètes seront aussi présentées pour passer à l'action et pour évaluer les actions menées.

**Durée:** une demi-journée, soit:

- 9h30 -12h30 (lunch sandwiches inclus à 12h30)
- 12h30-16h30 (lunch sandwiches inclus à 12h30, début de la session à 13h30)

**Nombre de participants par groupe:** maximum 20 personnes

**Public cible:** représentants des employeurs, représentants des travailleurs (membres des comités pour la prévention et la protection au travail), conseillers en prévention.

### **Programme:**

- Accueil et mot de bienvenue
- Les risques psychosociaux dans la pratique: ébauche de la problématique
- Que dit la nouvelle législation?
- Mieux vaut prévenir que guérir: l'importance de la prévention
- Au travail! Comment prévenir les risques psychosociaux au travail, les détecter et les analyser?
- Tremplins et pièges dans une politique de prévention relative aux risques psychosociaux au travail

### **Dates et lieux:**

- **17 novembre 2014**  
FORMATION PME LIEGE  
boulevard Sainte Beuve 1  
4000 LIÈGE
- **20 novembre 2014**  
Centre IFA PME Charleroi  
chaussée de Lodelinsart 417  
6060 CHARLEROI (GILLY)
- **27 novembre 2014**  
SPF Emploi, Travail et Concertation sociale  
Rue Ernest Blerot 1  
1070 BRUXELLES
- **4 décembre 2014**  
Arsenal  
rue Bruno 11  
5000 NAMUR

### **Formulaire d'inscription**

Jusqu'au 7 novembre 2014 via le lien électronique: cliquez ici